

## Emballages souillés vides

Bidons ayant contenu de l'huile de vidange, pots de peinture

## Filtres à huile (sauf professionnels)

## Huile de vidange moteur (sauf professionnels)

## Déchets dangereux des ménages (DDM)

Acides, bases, peintures, colles, cartouches d'encre, phytosanitaires, batteries comburants, aérosols, solvants, durcisseurs, médicaments, radiographies

## Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux (aiguilles diabètes)

A mettre dans les boîtes jaunes  distribuées en pharmacies

Ne pas les mettre dans des bouteilles ou autres contenants non prévus à cet effet

## Huile de friture (sauf professionnels)

## Lampes, ampoules et tubes usagés

**Instruments d'écriture :** stylos à bille, feutres, porte-mines, correcteurs, marqueurs et surligneurs

**Broyat :** Du Broyat est distribué gratuitement (Il est fait avec les branches apportées par les usagés)

**Ne sont pas acceptés :** L'amiante, les extincteurs et les bouteilles de gaz

**LES ORDURES MENAGERES SONT A DEPOSER DANS LES BACS VERTS**

**Déchèterie interdite aux véhicules de plus de 3.5 tonnes et aux tracteurs**

**Aucune récupération n'est autorisée**

N'hésitez pas à demander conseil au gardien de la déchèterie



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE COURPIERE

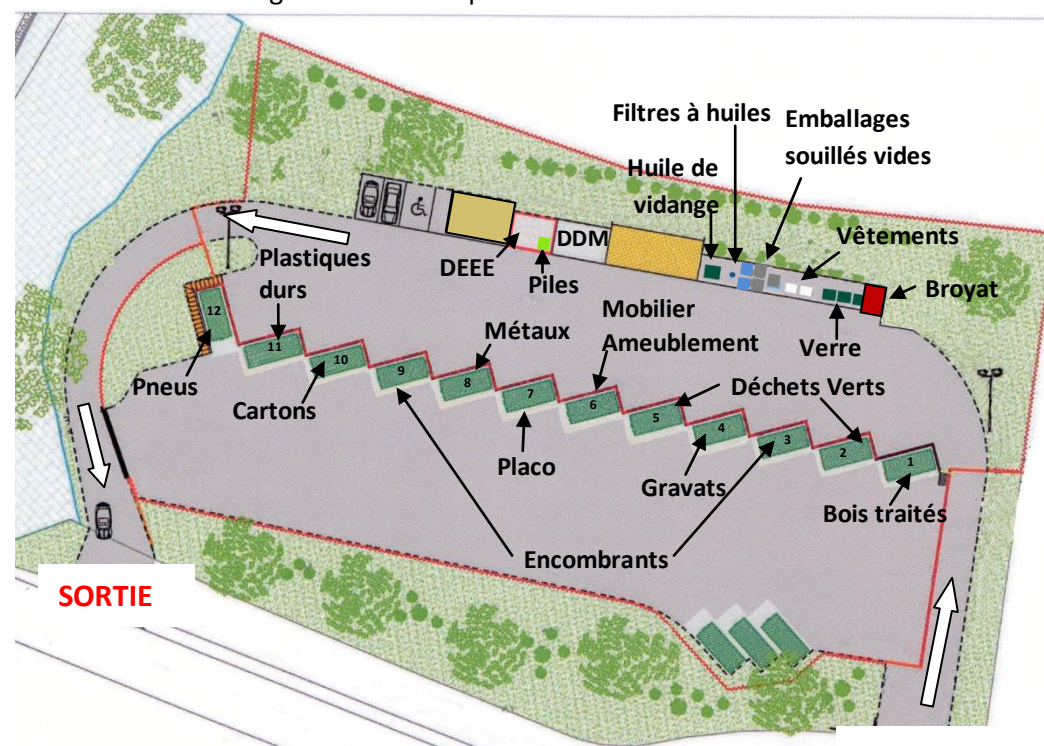
4, avenue Jean Jaurès - 63120 COURPIERE ☎ 04 73 53 24 71 - Fax : 04 73 53 24 40

www.pays.courpiere.fr

## Déchetterie de Courpière

Tél. 04 73 51 25 12

ZA de Lagat - rue Francisque Sauzedde - 63120 COURPIERE



## Horaires déchèterie

**Été :** du 1<sup>er</sup> avril au 31 octobre  
du mardi au samedi : 9h - 12h / 14h - 18h

**Hiver :** du 1<sup>er</sup> novembre au 31 mars  
du mardi au samedi : 9h - 12h / 14h - 17h

**Accès réservé aux habitants de la Communauté de Communes du Pays de Courpière (Badge Obligatoire)**

## Bois traité



Bois peint ou teinté, panneaux de particules, poutres (toutes longueurs admises et diamètres inférieurs à 70 cm), portes, parquets, palettes, cagettes)

**Ne pas mettre** de portes et de fenêtres vitrées, ni de miroirs

**Ne pas mettre** de bois traité autoclave : meubles de jardin, mobiliers urbain, poteaux EDF ou PTT, traverses de chemin de fer

## Déchets vert



Pelouse, tailles de haie, branches

**Ne pas mettre** de plastique ou de bois peint

## Encombrants



Bâches (non agricole), films et sacs plastique, polystyrènes, plaques de plâtre avec polystyrène, vaisselles, moquettes, linoléum, tapis, tuyaux d'arrosage, plastiques « mou », tissus sales (huile, terre), miroirs, cendres, fenêtres vitrées, portes vitrées, ampoules filament, papiers peint...

**Ne pas mettre** les objets qui peuvent être déposés dans les autres bennes pour être valorisés

## Gravats



Parpaings, poteaux en ciment ou sacs ciment sans les sacs, pierres, graviers, briques, tuiles, colonnes lavabo, pots en terre cuite

## Mobilier / Ameublement (sauf professionnels)



Sièges, canapés, fauteuils, matelas, sommiers, cadres de lit, meubles vidés de leur contenu, meubles de cuisine de salle de bains, partie de meubles, quincailleries

**Ne pas mettre** les objets de décoration (encadrements, miroirs, bibelots), voilages, rideaux, tapis, oreillers, couettes, coussins, portes, fenêtres, volets portails, parquet, moquette, évier, vasques, plomberie, parasol...

## Plaques de plâtre



Les plaques de plâtres

**Ne pas mettre** les plaques de plâtres avec du polystyrène

## Métaux



Objets en métal ou objets en majorité en métal

**Ne pas mettre** les pots de peinture ou ce qui a contenu de l'huile

## Cartons



Les cartons doivent être pliés (vidés des plastiques et du polystyrène)

**Ne pas mettre** les papiers, le plastique et le polystyrène

## Plastiques durs



Bidons et caisses plastique, caisses à bouteilles plastique, seaux avec anse plastique, jouets entièrement en plastique

**Ne pas mettre** les jouets électriques, les plastiques mélangés avec caoutchouc et divers corps étrangers, plastique avec ferraille et CD

## Pneus (sauf professionnels)



Les pneus doivent être démontés (sans jante). (Maximum 4 pneus voiture et 2 pneus moto) **Ne pas mettre** de pneus agricole ou camion

**Verre** : Bouteilles, pots et bocaux en verre **Ne pas mettre de terre cuite**

## Vêtements : Association le Relais

Vêtements propres, chaussures, maroquinerie et peluches le tout conditionné dans des sacs de 30L maximum

## Déchets Electriques et Electroniques (DEEE)



Dans les papiers : les écrans (TV, minitel...) et les petits appareils électriques (fers à repasser, radios, unités centrales d'ordinateurs, calculatrices, perceuses, imprimantes...)

Déposé au sol : réfrigérateurs, congélateurs, laves linge, radiateurs, tables de cuisson...

## Piles et accumulateurs